

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1719

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 27, après la seconde occurrence du mot :

« écrit »,

insérer les mots :

« mentionne explicitement les opérations d'achats et de ventes précédentes, il ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rappeler l'origine des premiers contrats de vente des produits agricoles ou des produits alimentaires qui sont en la possession d'un acheteur qui revend un produit.